# LES PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES

par Jean-Paul AVISSEAU

# PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

## **SOURCES**

Si les sources diplomatiques relatives à l'abbaye de Saint-Martial sont fort rares jusqu'au XIIIe siècle, les textes narratifs sont remarquablement nombreux; ce sont surtout les chroniques d'Adémar de Chabannes, de Geoffroy de Vigeois et de Bernard Itier.

#### INTRODUCTION

Considérant que les églises rurales de la France médiévale sont, pour la plupart, d'origine monastique, il a paru intéressant de rechercher, pour telle abbaye déterminée, les raisons de la dispersion et de la construction des églises auprès desquelles elle avait installé des prieurés, et les conséquences qu'entraîna leur création.

En 848, les chanoines gardiens du sépulcre de saint Martial, premier évêque de Limoges, adoptèrent la règle de saint Benoît. Après les invasions normandes, le développement de la légende de l'apostolicité de saint Martial engendra pour l'abbaye une remarquable prospérité. Après l'introduction, en 1062, de la réforme clunisienne, Saint-Martial brilla d'un vif éclat dans le domaine des arts et des activités intellectuelles, et rassembla un important domaine. Mais, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la sclérose des institutions, la défaveur des fidèles et le contrecoup des guerres anglaises amorcèrent une décadence que la sécularisation de l'abbaye, en 1535, ne parvint pas à arrêter.

# LIVRE PREMIER LES PRIEURÉS

# CHAPITRE PREMIER

# LE DOMAINE MONASTIQUE

Terminologie. — Le terme de prieuré, qui n'apparaît dans les textes narratifs et diplomatiques qu'au début du XIIIe siècle, remplace tout à la fois les termes de monasterium, d'obedientia et d'ecclesia que l'on rencontre auparavant à l'exclusion de tout autre, ecclesia pouvant tout aussi bien désigner une église paroissiale qu'une celle. Le prior, en revanche, figure dans les actes à partir de 1101, et supplante, dans le courant du XIIe siècle, l'obedienciarius. Tous deux avaient été précédés, au XIe siècle, par le prepositus. La préexistence du prévôt par rapport au prieur commande, au XIIIe siècle, la hiérarchie établie, au profit de la première, entre la prévôté et le prieuré. « Prieuré » est devenu un terme générique, auquel il ne faut pas attacher une acception trop précise.

La formation du domaine monastique débuta de bonne heure, mais les invasions normandes, dans la deuxième moitié du 1xe siècle, portèrent un coup d'arrêt à la générosité des donateurs; l'abbaye se préoccupa ensuite de restaurer d'anciens monastères ou d'en fonder de nouveaux, d'acquérir des églises ou de provoquer la restitution de celles qui avaient échappé à son patrimoine, et de constituer à son profit un important domaine foncier.

Le développement du culte des reliques présida à l'établissement des monastères et, à partir du milieu du xe siècle, les translations de reliques de saint Alpinien, de sainte Valérie et de la Vierge — ces dernières étant placées, au XIIe siècle, dans une « majesté » — amenèrent l'installation des moines de Saint-Martial à Ruffec-le-Château, à Chambon-sur-Voueize et à la Souterraine, L'affiliation de Saint-Martial à Cluny provoqua, par la suite, l'annexion des trois anciennes abbayes de Baignes, de Terrasson et de Vigeois.

La restitution des églises privées au patrimoine ecclésiastique fut constamment sollicitée par l'abbaye, avec l'appui des évêques, incapables d'assurer eux-mêmes l'entretien ou la reconstruction de ces églises, et Saint-Martial entra en jouissance des revenus provenant aussi bien de l'altare que de l'ecclesia.

La géographie du domaine monastique est fort complexe, puisque celuici, lors de sa constitution, se trouve inséré dans le double cadre préétabli des paroisses et des châtellenies; la toponymie fait ressortir l'attrait qu'exerçaient sur les moines les lieux d'ancien habitat, et, la carte, l'intérêt que présentaient pour eux les cours d'eau, générateurs de terres fertiles et permettant l'établissement de moulins.

A la fin du XIIe siècle, l'abbaye possédait quatre-vingt-un prieurés et trois abbayes, et une trentaine d'églises paroissiales et de chapelles, l'ensemble étant réparti du Bordelais aux pays du Rhône, et du Nivernais au nord de l'Espagne; mais près de la moitié de ces dépendances se trouvait groupée sur le territoire de l'ancien diocèse de Limoges.

L'essaimage monastique se porta principalement sur les vallées de la Dordogne, de la Vézère et de la Charente, en direction des plaines de la Saintonge et des salines de l'Aunis. Vers le nord, l'est et le sud-ouest, cette expansion se heurta à de puissantes abbayes ainsi que, pour ce qui est de la limite septentrionale, à des difficultés linguistiques. Deux dépendances, situées dans le diocèse de Die, marquaient une étape vers la grande abbaye de Saint-Michel de Cluse et, de là, vers Rome. Quant aux obédiences du midi, dont le point d'aboutissement sera, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'installation d'une dépendance dans le diocèse de Tarragone, leur existence est liée, en même temps qu'à la recherche du sel, au mouvement clunisien de rechristianisation de l'Espagne.

Il n'est pas possible de suivre l'évolution de cette expansion, qui coıncide avec celle du culte de saint Martial, et dont on ne peut constater que le résultat à la fin du x1° siècle, alors que le gros du domaine de l'abbaye est déjà constitué. Ce domaine atteint son plein développement dans la première moitié du siècle

suivant.

La dispersion géographique des prieurés de Saint-Martial n'est pas sans rapports avec le réseau des grandes voies romaines, mais elle paraît également liée aux courants de circulation créés par les grandes voies fluviales. La part qui revient aux moines limousins dans l'établissement du réseau routier du Moyen Age est importante.

#### CHAPITRE II

#### L'ORGANISATION DU DOMAINE MONASTIQUE

La naissance des prieurés à partir des anciens monastères, églises paroissiales ou simples domaines, est impossible à dater avant le début du XIIIe siècle. Elle est le fruit d'une lente évolution qui se produisit tout au long du siècle précédent, et qui se manifeste par l'apparition d'unités domaniales, centrées autour d'une église et destinées à assurer la mise en valeur des terres et des droits précédemment acquis, et pourvues chacune, aux dépens du peuplement des anciens monastères, d'un très petit nombre de moines, ce qui était contraire aux décisions conciliaires. La totale réorganisation du domaine monastique que marque ce phénomène est calquée, en fait, sur la structure féodale.

Cette structure confère aux moines, parfois parfaitement isolés, qui vivent dans les prieurés et se chargent de leur gérance, un caractère laIque qui ne laisse pas de surprendre. De fait, le prieur ne prend aucune part à la vie paroissiale, la cura animarum étant confiée à un chapelain, nommé par l'abbé et institué par l'ordinaire, et l'absence de vie conventuelle lui interdit de se livrer à l'opus Dei. En revanche, l'existence du prieuré étant fréquemment liée à la présence d'un château, les détenteurs de celui-ci tirent profit à la fois de la garde spirituelle que reliques et prières exercent sur la forteresse et des services que peuvent leur rendre les moines dans le domaine intellectuel. D'autre part, le prieuré peut être à l'origine et au centre d'un bourg, dont les habitants étaient gens des moines.

Le prieur pratique l'hospitalité, fait valoir les droits seigneuriaux qui lui reviennent, veille au bon rendement de son domaine, pour la plus grande partie baillé à cens et qui lui rapporte principalement des revenus en nature, et n'exploite guère directement que ses bois et ses étangs. Les charges qu'il supporte sont avant tout représentées par les prestations en argent et par les « messages » en nature qu'il fait parvenir à l'abbaye.

# LIVRE II

# LES MONUMENTS

# CHAPITRE PREMIER

# DISTRIBUTION DU PLAN DES ÉGLISES DES PRIEURÉS

C'est principalement au XII° siècle que les églises étudiées ont été reconstruites, et leurs dispositions générales se ressentent de l'évolution de la société monastique : au plan cruciforme que, jusque dans les plus modestes obédiences, commandait au XI° siècle la présence d'autels secondaires, se substitue peu à peu, du fait de la réduction du nombre des moines dans chaque dépendance, le plan rectangulaire. Dans la même mesure, et pour le même motif, un chœur développé fut réservé aux seules églises des monastères pourvus de reliques vénérées, tandis que des raisons d'économie poussaient les constructeurs à généraliser l'usage du chevet plat.

Même dans les églises de dimensions restreintes, le chœur des moines était strictement séparé de la nef des fidèles par un mur de refend ou par quelque autre clôture plus légère. Dans les prieurés conçus selon un plan développé, les stalles des moines, empêchant la libre circulation entre le sanctuaire et les bras du transept, furent la cause directe des « passages latéraux » et des secre-

taria qui, en Angoumois et en Berry, palliaient cet inconvénient.

Deux églises de monastère seulement furent édifiées en fonction de pèlerinages, celle de Chambon-sur-Voueize et celle de la Souterraine, celle-ci ayant été pourvue au xie siècle d'une crypte enterrée et orientée. Dans de nombreux édifices, la présence de collatéraux ne se justifie que par le souci des constructeurs d'épauler les voûtes, et l'étroitesse des collatéraux, constante en Limousin, répond au souci d'élargir le plus possible la nef principale quand il n'était pas possible d'édifier une nef unique.

L'implantation d'un clocher au-dessus de la croisée du transept est très probablement liée à la célébration de l'opus Dei qui se faisait à cet emplacement. Dans la mesure où elle cessa dans la plupart des prieurés, le clocher devint exclusivement paroissial et fut reporté au-dessus de la nef des fidèles ou à proximité de celle-ci.

Le plan cruciforme des églises conçues pour un peuplement monastique relativement important déterminait la disposition des bâtiments des religieux, mais ces bâtiments n'entouraient un cloître au sens propre du terme que dans la mesure où existait au monastère une véritable vie conventuelle.

### CHAPITRE II

### CONSTRUCTION ET DÉCORATION

Des quêtes assuraient le financement de la reconstruction des églises, œuvre de chantiers locaux.

Si, dès le XI<sup>e</sup> siècle, sanctuaires, chœurs et transepts sont ordinairement voûtés, il faut attendre le XII<sup>e</sup> siècle pour voir les nefs couvertes en pierre.

On trouve le témoignage d'un effort de systématisation dans le fait que les dimensions des monastères d'Arnac, de Paunat, de Ruffec et de Vigeois étaient de moitié moindres que celles du monatère de Saint-Martial. D'autre part, il existe une frappante similitude entre la crypte de la Souterraine, édifiée au début du xie siècle, et l'ecclesiola enterrée qui abritait, à la fin du haut Moyen Âge, le sépulcre de Saint-Martial. Enfin, quadrillage ou triangulation donnaient aux monuments leur échelle, mais il ne semble pas qu'un module unique ait été jamais employé, pour une époque donnée, dans la construction des dépendances de l'abbaye.

Par l'intermédiaire de Saint-Martial, de sa bibliothèque et de son trésor, pénétrèrent en Aquitaine l'arc polylobé. qui orne de nombreux portails, ainsi que, vraisemblablement, la lanterne des morts, l'un et l'autre se propageant par contagion à partir de l'abbaye et de ses prieurés. Un phénomène du même ordre répandit en dehors des limites de l'ancien diocèse de Limoges ce qu'il est convenu d'appeler le portail limousin.

En revanche, les constructeurs limousins des églises des prieurés importèrent des régions calcaires, où l'abbaye possédait des dépendances, des reliefs et des chapiteaux sculptés.

Quelques églises de prieurés reçurent, à une époque tardive, qui ne saurait être antérieure au xve siècle, des éléments de fortification, ce qui témoigne de l'éclatement qu'avaient alors subi les enceintes défensives des anciens bourgs monastiques.

### APPENDICES

Cartes des dépendances de Saint-Martial (à la fin du xie siècle et à la fin du xiie siècle; toponymes; voies romaines; voies médiévales).

Plans de cinquante-cinq églises ayant dépendu de Saint-Martial.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

Bulles des papes Urbain II, Adrien IV et Urbain III énumérant les possessions de Saint-Martial (1096, 1159 et 1186). — Pouillé de l'abbaye établi par le chanoine Legros (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

# TROISIÈME PARTIE

RÉPERTOIRE DES ÉGLISES DÉPENDANT DE SAINT-MARTIAL